

Déclaration de la France au 14ème Congrès pour la
Prévention du Crime et la Justice Pénale Kyoto 8 au 12
mars

Prononcée par Eric Dupond-Moretti
Garde des sceaux
(3 minutes)

Madame le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord, en m'associant à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne, remercier le Japon pour avoir su, dans ce contexte sanitaire sans précédent, organiser ce Congrès important.

J'aurais aimé être présent afin de témoigner, en personne, de l'importance que la France attache au renforcement de la coopération internationale pour la prévention du crime et la justice pénale. Ce n'est hélas pas possible en raison des restrictions indispensables pour protéger nos populations et mettre un terme à la pandémie.

La crise du Covid-19 a entraîné des bouleversements profonds. Son impact, ne nous y trompons pas, sera durable. Il ira malheureusement bien au-delà des trop nombreuses victimes que nous avons à déplorer dans chacun de nos pays.

Cette crise constitue en effet aussi une opportunité pour les groupes criminels qui ont profité de notre vulnérabilité accrue pour étendre leurs réseaux transnationaux et développer leurs activités déstabilisatrices. De nouvelles formes de criminalité se sont ainsi multipliées comme le

trafic de médicaments falsifiés, la cybercriminalité, qui frappe désormais jusque dans nos hôpitaux, ou encore le cyber-terrorisme.

Cette situation nous impose de renforcer notre mobilisation collective pour apporter à une situation d'une gravité exceptionnelle, une réponse exceptionnelle. La déclaration que nous adoptons aujourd'hui constitue un pas important dans cette direction et nous permettra de disposer d'une feuille de route ambitieuse pour les cinq années à venir.

Elle correspond largement aux priorités que je mets moi-même en œuvre dans mon pays, qu'il s'agisse de la lutte contre les violences sexuelles, de la justice des mineurs, de la confiscation des produits du crime ou bien sûr de la lutte contre le terrorisme qui reste malheureusement toujours d'actualité en France.

Pour être efficace ; notre action contre la criminalité doit reposer sur un cadre clair. Nos Conventions internationales en constituent la base. Nous devons nous assurer que les engagements pris sont bien mis en œuvre.

Notre action doit également être fondée sur des principes fondamentaux avec lesquels nous ne pouvons pas transiger : des systèmes judiciaires indépendants et impartiaux, le respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, du droit à un procès équitable et de la proportionnalité des peines notamment.

Cette action doit, enfin, s'appuyer sur des acteurs internationaux dont la compétence et le rôle primordial

sont reconnus par tous, comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Je tiens à saluer ici sa Directrice exécutive, Mme Ghada Waly, pour l'action déterminée qu'elle conduit afin de renforcer les capacités des pays les plus vulnérables, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La France soutient à ce titre pleinement la stratégie qu'elle a mise en place depuis son arrivée à la tête de l'ONUDC.

Permettez-moi pour conclure de marquer ma satisfaction pour l'engagement que nous prenons aujourd'hui de renforcer notre lutte collective contre la criminalité environnementale. Lors du dernier Sommet des Nations Unies sur la biodiversité, le Président Macron insistait sur la nécessité de « mettre un terme définitif à toutes les activités illégales qui mettent en danger la nature, détruisent les écosystèmes, entravent l'état de droit et remettent en cause le développement durable de l'humanité ». Cette mobilisation est nécessaire pour nos concitoyens et pour nos enfants qui nous appellent à ce combat.

Ne les décevons pas.

Je vous remercie.